

La dématérialisation se poursuit pour le CDG44

Après les instances médicales, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique dématématise la saisine du Comité Technique départemental (CTd), de la Commission Administrative Paritaire (CAP) et de la Commission Consultative Paritaire (CCP)

« **Écoresponsabilité et économie** » deux mots qui illustrent la volonté du Président du CDG44 d'opter pour une solution de dématérialisation des procédures et documents administratifs, et notamment les dossiers des instances statutaires représentant un volume de papier considérable.

Déjà en place pour les membres de ces instances depuis 2019, la dématérialisation des commissions franchit aujourd'hui une étape d'importance, concrétisant un peu plus encore la volonté du Centre de Gestion de s'inscrire pleinement dans l'innovation numérique.

Le recours à la saisine en ligne des instances présentent de nombreux avantages, et entre autres :

- réduction du volume de papier utilisé,
- sécurisation de la constitution des dossiers,
- suivi et historisation de l'instruction
- optimisation du temps de préparation matérielle
- fluidification des échanges (convocation, notifications) [fonctionnalités en cours de développement]

Le Centre de Gestion souhaite en faire un outil supplémentaire pour favoriser

l'accompagnement et le dialogue avec les collectivités locales.

Nous tenons particulièrement à remercier les collectivités pour leur participation dans ce projet de modernisation de nos pratiques.

Vos contacts

Isabelle CONTREMOULIN

Direction Développement Territorial et Relations aux Publics du Centre de Gestion de Loire-Atlantique
02 49 62 43 90
communication@cdg44.fr

Anne-Sophie JUDALET

Chargée de mission communication numérique
02 40 35 84 77